

Paris, le mercredi 7 janvier 2009

Circulaire : 001-09
Émetteur : Jean-Louis TARDIVAUD
DDARH – Observatoires régionaux

Objet : observatoires régionaux

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

D'ici quelques semaines, les observatoires régionaux engageront leur quatrième campagne.

Au cours de ces quatre années, les observatoires ont initié un dialogue social régional de qualité, principalement axé sur l'évaluation des dispositifs de l'accord du 30 novembre 2004 et plus généralement sur la politique de rémunération.

La forte implication des organismes a permis ce résultat et je vous en remercie.

Alors que 2009 devrait voir s'engager une nouvelle négociation sur la politique de rémunération, le questionnaire qui vous est adressé revêt une importance particulière pour consolider notre diagnostic, ce qui explique d'ailleurs son caractère exclusivement qualitatif.

Comme en 2008, les données concernant les effectifs et la rémunération **ne sont plus à saisir**.

Le secteur statistique de l'UCANSS (DIRES) consolide les données issues des différents systèmes de paie. Les décomptes effectués s'appuient sur les règles de calcul de la rémunération moyenne du personnel en place (RMPP).

Le questionnaire, téléchargeable en version PDF, est d'ores et déjà disponible sur le site de l'Ucanss. Les codes d'accès qui vous ont été remis ne sont pas modifiés.

Il doit être rempli exclusivement sur le site Internet ucanss.fr (**plan du site/les Observatoires régionaux**) **par tous les organismes, entre le 19 janvier 2009 et le 27 février 2009**.

Les collaborateurs de l'Ucanss restent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous souhaitez (observatoires.regionaux@ucanss.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD
Directeur